

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-21

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**APPROBATION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL
D'INSERTION 2011 ET PROGRAMMATION DES OPERATIONS
INTERNES ET EXTERNES F.S.E**

Conformément à la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et les politiques d'insertion et aux exigences liées au F.S.E, le Conseil Général « adopte ou adapte un Programme Départemental d'Insertion ».

Au-delà de la responsabilité institutionnelle qui nous incombe sur le champ de l'insertion, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne fait de cet enjeu qui concerne chacun d'entre nous un élément clef de son action au coeur de la société parce que l'exigence de solidarité nous amène à refuser de laisser certains de nos concitoyens seuls face à la violence de notre monde et en marge de celui-ci.

La généralisation du Revenu de Solidarité Active au 1er juin 2009 a renforcé la nécessité d'une coordination de tous les acteurs tant pour assurer l'égal accès aux droits des bénéficiaires potentiels, plus nombreux qu'hier, que pour les accompagner dans un parcours d'insertion sachant conjuguer des objectifs d'insertion sociale et pré-professionnelle avec les forces et les faiblesses de chacun.

Depuis 2005, notre politique d'insertion s'appuie sur la prescription et le financement de contrats de travail aidés ainsi que sur un Programme Départemental d'Insertion. Pour 2011 et, comme l'Assemblée départementale l'a décidé lors du vote du Budget Primitif, ce double dispositif, complété par le nouvel outil d'insertion mis à notre disposition, à savoir le Fonds d'Aide Personnalisé au Retour à l'Emploi (A.P.R.E), sera reconduit.

Pour mémoire, l'autorisation de programme 2011 affectée au Programme Départemental d'Insertion (subventions classiques et appel à projet) s'élève à **1 374 000 €** avec la ventilation suivante :

- article 657348 - 564 - subventions aux communes et structures intercommunales : **144 000 €**
- article 657424-564 - subventions aux associations : **1 230 000 €.**

L'appel à projet 2011, reconduit sur les propositions stratégiques de la réflexion sur l'évolution du Programme Départemental d'Insertion conduite ces dernières années, a été mis en ligne sur le site du Conseil Général et publié dans les annonces légales de la Dépêche du Midi le 18 janvier 2011. La remise des offres était fixée au 10 février 2011 à 17 heures.

35 opérateurs ont répondu à cet appel à projet qui s'organise ainsi qu'il suit :

- Axe II : actions d'insertion sociale et de lutte contre les freins à l'emploi,
- Axe III : actions d'insertion pré-professionnelle et de préparation à l'employabilité,
- Axe IV : actions d'insertion professionnelle par la création ou le maintien d'activité.

Au terme de l'analyse des propositions, compte tenu de l'avis des Présidents des 3 Equipes Pluridisciplinaires (ex C.L.I) et après validation par le comité de sélection du 11 mars 2011, le montant du Programme Départemental d'Insertion 2011 a été arrêté à la somme de **1 218 963 €.**

Ce programme retient en priorité les actions relevant, en propre, du Conseil Général, conformément aux principes posés par la loi R.S.A qui répartit les responsabilités entre :

- d'une part, les départements chargés de lever les freins à l'emploi d'origine sociale,
- et, d'autre part, Pôle Emploi chargé de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A.

Les actions retenues ressortent donc à **1 218 963 €**, générant ainsi une économie globale de **155 037 €** sur l'enveloppe disponible, avec la ventilation suivante :

- subventions classiques : **409 199 €**
dont **48 374 €** sur la ligne budgétaire 657348-564
et **360 825 €** sur la ligne budgétaire 657424-564.

S'agissant de ces subventions, dont le montant s'élevait à 471 688 € en 2010, la différence constatée provient, d'une part de la **réaffectation** des subventions allouées à Epice 82 (25 000 €) et au Mouvement du Planning Familial (22 867 €) sur des fonds budgétaires plus appropriés et, d'autre part, de la **non-reconduction** des subventions allouées à l'Espace Petite Enfance à Caussade (7 000 €) et au C.C.A.S de Moissac pour la ludothèque (7 622 €), en raison du lien insuffisant avec l'insertion des bénéficiaires du R.S.A.

- appel à projet : **809 764 €**
dont **85 556 €** sur la ligne budgétaire 657348-564
et **724 208 €** sur la ligne budgétaire 657424-564.

Concernant l'appel à projet dont le montant s'élevait à 901 079 € en 2010, la différence s'explique par un certain nombre de facteurs :

- l'A.D.I.F a cessé son activité (55 850 € de subventions en 2010) et son activité a été partiellement reprise par l'I.N.S.T.E.P,
- l'Association Quercy Pays de Serres (A.Q.P.S) a arrêté l'activité de l'Atelier du Milieu (10 000 €) et a sollicité un financement de 8 200 € pour l'action « dynamique emploi » qui a été validée par le comité de sélection,
- l'action « auto-école associative » portée par les Amis du Terroir (25 000 €) en 2010 ne fera plus l'objet d'un financement au titre du P.D.I. En effet, afin d'offrir une plus grande souplesse et une meilleure réactivité aux bénéficiaires concernés, des aides individuelles seront attribuées sur présentation d'un dossier,
- l'association I.D.D.E.E.S (6 000 € en 2010) ainsi que le Syndicat Mixte Midi-Quercy (20 000 € en 2010) n'ont pas reformulé de demandes sur les actions mobilité.

Je vous invite à consulter la **ventilation** présentée de ces montants par territoire et, ci-après, le détail des crédits programmés par axe et territoire, hors subventions classiques :

AXES	Axe II	Axe III	Axe IV	Axe V **	Total par Pays
Pays					
GQG *	81 064,00 €	81 423,00 €	0,00 €	0,00 €	162 487,00 €
PM *	116 943,00 €	113 077,00 €	0,00 €	0,00 €	230 020,00 €
PMQ *	44 577,00 €	153 148,00 €	0,00 €	0,00 €	197 725,00 €
Dépt *	73 482,00 €	100 650,00 €	45 400,00 €	0,00 €	219 532,00 €
Total	316 066,00 €	448 298,00 €	45 400,00 €	0,00 €	809 764,00 €

* GQG = Pays Garonne Quercy Gascogne

* PMQ = Pays Midi Quercy

* PM = Pays Montalbanais

* Dépt = Département (actions

transversales)

** Axe 5 fait l'objet d'une procédure de marché public

Je vous propose que les conventions à passer avec les opérateurs retenus stipulent, comme l'année dernière, que le versement des acomptes intervienne de la manière suivante :

- 25 % à la signature de la convention,
- 25 % au vu du bilan intermédiaire,
- le solde, à hauteur de 50 % **maximum**, lors de la production du bilan définitif.

Enfin, il convient que la Commission Permanente dresse la liste des actions pour lesquelles des crédits d'intervention sur la mesure 313 du F.S.E, relative aux programmes départementaux d'insertion, seront sollicités dans le cadre d'un **financement alternatif**. En effet, comme vous le savez, le Département du Tarn et Garonne s'est saisi de cette opportunité en se positionnant en qualité d'**organisme intermédiaire** et gère désormais, au titre du Programme Départemental d'Insertion, **1 866 495 €** prélevés sur l'enveloppe régionale ainsi répartis :

- **subvention globale 2007-2009** : 933 247,50 €
- **subvention globale 2010-2012** : 933 247,50 €.

Sur la période 2007-2009, nous avons géré la première tranche de l'enveloppe de subvention globale avec la mise en place d'opérations co-financées par le F.S.E et, afin d'assurer une continuité, nous avons sollicité et obtenu la poursuite de ce même dispositif sur la période 2010-2012 pour un montant de :

- **mesure 3.1.3** : cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations - accompagnement des politiques d'insertion des départements : **900 210,00 €** de F.S.E,

- **mesure 5.1.1** : assistance technique : **33 037,50 €** de F.S.E.

A ce stade des procédures et afin de répondre aux attentes des instances chargées de la gestion de ces fonds, il convient que nous arrêtons la programmation définitive des opérations de 2011 sur lesquelles un co-financement F.S.E est sollicité, à savoir :

- **1er dispositif : égalité des chances et employabilité pour les femmes.** Il s'agit de la réalisation d'actions de parcours d'accompagnement professionnel de femmes et d'aide à la création d'activité par des femmes menées exclusivement par des **opérateurs conventionnés suite à appel à projet**, à savoir :

- C.I.D.F.F : accompagnement au projet individualisé des femmes vivant seules ou avec enfants	14 882,00 €
- C.I.D.F.F : accompagnement individualisé pré-professionnel des femmes bénéficiaires du R.S.A	19 600,00 €
- INSERVEST : accompagnement au travail	5 000,00 €
- INSERVEST : mise en situation de travail	12 500,00 €
- A.V.E.C : la femme en tant qu'agent d'intégration et de développement social	9 000,00 €
- A.V.E.C : maintenir, adapter et développer les compétences favorisant l'employabilité	10 700,00 €
- A.V.E.C : remobilisation individuelle et culturelle	13 000,00 €
- ESPACE et VIE : accompagnement pré-professionnel	10 000,00 €
- ESPACE et VIE : remobilisation par le travail	12 000,00 €

soit un **montant total de dépenses programmées de 106 682,00 €** et un **montant F.S.E programmé de 106 682,00 €**.

- **2ème dispositif : accompagnement et parcours intégré vers l'employabilité.** Il s'agit de la réalisation d'actions d'accompagnement individualisé social et professionnel de personnes éloignées de l'emploi pour viser la formalisation d'un projet professionnel et la possibilité de rentrer dans des dispositifs de droit commun. La mise en oeuvre de ce dispositif sera mixte et assurée par :

1. des opérateurs conventionnés suite à appel à projet , à savoir :	
- MOISSAC ANIMATION JEUNES : médiation pour l'emploi	20 000,00 €
- ADARAH : accompagnement global de personnes en grande difficulté	18 900,00 €
- ADARAH : mise en situation de travail et accueil de stagiaires au sein du restaurant associatif l'Equitable	8 000,00 €

soit un **montant total de dépenses programmées de 46 900,00 €** et un **montant F.S.E programmé de 46 900,00 €**.

2. **en interne par des agents du Conseil Général** sur une mission d'accompagnement durable vers l'emploi à travers d'une part, la **prescription et le suivi des Contrats Uniques d'Insertion** (C.A.E et C.I.E) d'un montant de 300 070 € (100 % à la charge du Conseil Général) versé aux bénéficiaires de contrats aidés et d'autre part, la **rémunération des 3 agents de développement pour l'Emploi** (A.D.E) d'un montant de **96 488,00 €**(100 % F.S.E).

Suivi, visites sur place, contrôles de service fait, participation à la réalisation du contrôle qualité gestion pour un **montant de dépenses programmées de 11 959,00 €** et pour un **montant F.S.E programmé de 946,50 €**,

- des prestations externes sur la saisie PRESAGE et des prestations connexes effectuées par un **cabinet extérieur** désigné suite à une consultation lancée par le service Insertion, conformément au Code des marchés publics pour un **montant de dépenses programmées de 10 066,00 €** et un **montant F.S.E programmé de 10 066,00 €**. **Au titre de ces deux actions, le montant de dépenses programmé est de 396 558,00 € et le montant F.S.E programmé est de 96 488,00 €.**

- **3ème dispositif : insertion vers l'emploi par la mise en situation de travail ou la création d'activités.** Dans cette opération, le public accueilli est orienté dans des dispositifs de droit commun où, à la différence du 2ème dispositif, le suivi est effectué en partenariat entre le Conseil Général et Pôle Emploi. Ce dispositif est mené par un **opérateur conventionné suite à appel à projet**, à savoir :

- **A.I.G.V** : insertion socio-professionnelle des gens du voyage 50 000,00 €,

soit un **montant total de dépenses programmées de 50 000,00 €** et un **montant F.S.E programmé de 50 000,00 €**.

- **4ème dispositif : assistance technique pour la gestion de la subvention globale.** Cette action recouvre :

- les actions menées par le service Insertion (0,28 E.T.P) au titre de la gestion des opérations conventionnées : appel à projet, instruction, conventionnement, s €,

SOIT UN MONTANT GLOBAL DE DEPENSES DE 622 165,00 € avec 311 082,50 € DE F.S.E PROGRAMME EN 2011.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le Programme Départemental d'Insertion (subventions classiques et appel à projet) à hauteur de 133 930 € sur la ligne budgétaire 657348-564 et 1 085 033 € sur la ligne budgétaire 657424-564 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions avec les opérateurs ainsi que tous documents en découlant,
- Adopte les modalités suivantes de versement des acomptes : 25 % à la signature de la convention, 25 % au vu du bilan intermédiaire et le solde, à hauteur de 50 % maximum, lors de la production du bilan définitif,
- Adopte la programmation F.S.E des actions internes et externes de 2011 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,